

Valeyres-sous-Rances, le 10 novembre 2020

Au Conseil général  
de et à  
1358 Valeyres-sous-Rances

**Préavis no 33/20 : Budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2021**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 10 novembre dernier, la Municipalité a adopté le projet de budget pour l'année 2021 et, conformément au Règlement du Conseil général, ce document a été soumis à la commission concernée pour étude et rapport.

**I. Préambule**

Les budgets de fonctionnement communaux sont toujours difficiles à évaluer et l'année 2021 ne déroge pas à la règle.

Sur les Fr. 2'716'500.00 de dépenses budgétées, la Commune ne maîtrise qu'une petite partie de cette somme, la plus grande part étant imposée (péréquation cantonale, sécurité sociale, enseignement, salaires, charges d'énergie, etc.).

Votre Municipalité a néanmoins élaboré ce budget au plus proche des pronostics et selon les informations à disposition au moment de sa préparation.

Le budget 2021 est déficitaire de Fr. 50'040.00 contre Fr. 79'790.00 l'année dernière.

Il comprend, outre les mouvements habituels, les quelques écarts importants résumés dans l'annexe jointe à ce préavis.

La Municipalité s'est astreinte à n'engager que les frais nécessaires au bon fonctionnement de la Commune et à préserver les biens communaux dans un bon état.

## II. Commentaires

Les revenus totaux du budget 2021 s'élèvent à Fr. 2'666'460.00 contre Fr. 2'544'960.00 au budget 2020. Soit environ 4.77% plus élevés.

Les charges totalisent quant à elles Fr. 2'716'500.00 contre Fr. 2'624'750.00 budgétisées pour 2020, soit environ 3.49% plus élevées.

## III. Conclusion

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-RANCES

vu le préavis no 33/20 : budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2021 ;

entendu le rapport de la commission ad hoc ;

considérant que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

le budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2021 est adopté tel que présenté.

### DECHARGE

la commission ad hoc de son mandat.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

La syndique



C. Tallichet Blanc



La secrétaire



L. Sanchez

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 10 novembre 2020.

*Municipal responsable : M. Thierry Vidmer*